Rappel au Règlement

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Jarvis: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines modifications connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de Mme Killens (p. 1378).

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Au nom de cette dernière, je vote avec

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 1(5) du Règlement, le vote sur l'amendement est reporté à 18 heures, le lundi 8 décembre 1986.

Étant donné que le vote sur l'amendement est différé, la motion principale sera mise aux voix lundi.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures, lundi prochain, conformément au paragraphe 31(1) du Règlement.

La séance est levée à 18 h 42.

Point of Order

THE PATENT ACT

MOTION TO AMEND

The House resumes consideration of the motion of Mr. Jarvis: That Bill C-22, intituled an Act to amend the Patent Act and certain related and consequential amendments, be read the second time and referred to a legislative committee, and of the amendment of Mrs. Killens (p. 1378).

The Speaker pro tem: The vote is on the amendment. Shall the House adopt it?

Some Hon. Members: Agreed.

Some Hon. Members: Nay.

The Speaker pro tem: All those in favour of the amendment please say yes.

Some Hon. Members: Yes.

The Speaker pro tem: All those opposed please say no.

Some Hon. Members: No.

The Speaker pro tem: In my opinion, the nays have it.

Pursuant to Standing Order 1(5), I defer the vote on the amendment until 18 hours, Monday, December 8, 1986.

Since the vote on the amendment is deferred, the main motion will be put to the House on Monday.

It is now 17 hours, the House stands adjourned until 11 hours, Monday next, pursuant to Standing Order 31(1).

The House adjourned at 18 h 42.